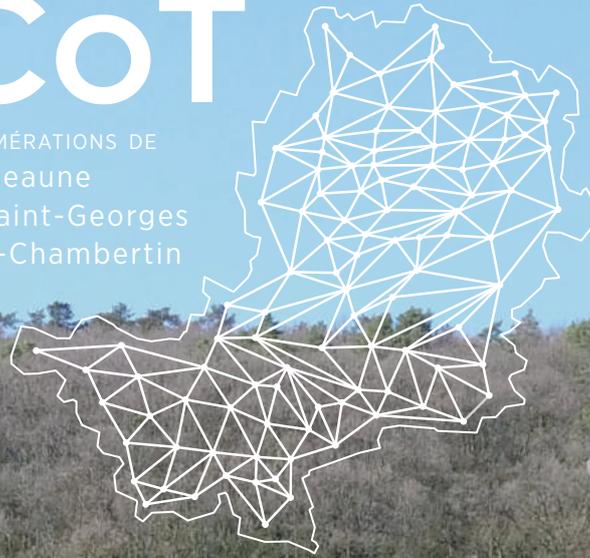


SCoT

AGGLOMÉRATIONS DE
Beaune
Nuits-Saint-Georges
Gevrey-Chambertin



PRÉSENTATION

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Agglomérations
de Beaune
Nuits-Saint-Georges
Gevrey-Chambertin

Juillet 2021 #2

Projet d'Aménagement
et de Développement Durable

édito



La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont engagé ensemble la révision de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en 2019.

Cette révision répond aux besoins de mises à jour du document existant et des évolutions des territoires concernés (modification des intercommunalités suite à la mise en œuvre de la loi pour la Nouvelle Organisation du Territoire de la République). Construit par les élus, le SCoT est un document d'urbanisme qui définit, à grande échelle, les principes communs d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. **Ce livret concrétise la volonté des territoires et de leurs acteurs de s'entendre sur la nécessité de maîtriser les évolutions urbaines** à l'échelle du bassin d'emploi, d'habitat et de déplacements, tout en répondant aux ambitions de dynamisme, d'attractivité et de qualité de vie partout et pour tous.

Suite au travail de diagnostic mené en 2019, les enjeux identifiés et le travail de concertation ont permis aux élus de définir des orientations stratégiques pour le développement du territoire sur les 20 prochaines années. **Un développement qu'ils souhaitent durable et équilibré**, permettant de répondre aux besoins des populations et des entreprises pour garantir l'attractivité à l'horizon 2040, tout en relevant les grands défis environnementaux. **Il s'agit de concilier développement et préservation des ressources, des paysages et des patrimoines**, notamment viticole, qui confèrent une grande notoriété au territoire, le rendant unique. Ce document vous permettra de prendre connaissance des orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). **Une large participation est souhaitée, vos idées et contributions sont les bienvenues.**

Pierre BOLZE
Président du Syndicat Mixte



la démarche de révision du SCoT

Le diagnostic et la hiérarchisation des enjeux ont été réalisés en 2019.
Les réflexions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
ont été engagées la même année avec un premier débat en octobre 2019.
La démarche a repris après les élections municipales avec l'arrivée des nouveaux élus
au Comité syndical. Le choix a été fait de retravailler le PADD et d'en redébattre
en mars 2021 afin de confirmer l'adhésion des élus sur le projet proposé.



QU'EST-CE QUE LE PADD ET QUEL EST SON RÔLE ?

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose le **projet politique porté par les élus du territoire**.
- Une **vision partagée** de ce que l'on veut faire du territoire, dans le respect des principes d'un développement durable et solidaire.
- Le PADD fixe **les grands objectifs** que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, de déplacements, d'environnement, d'économie...

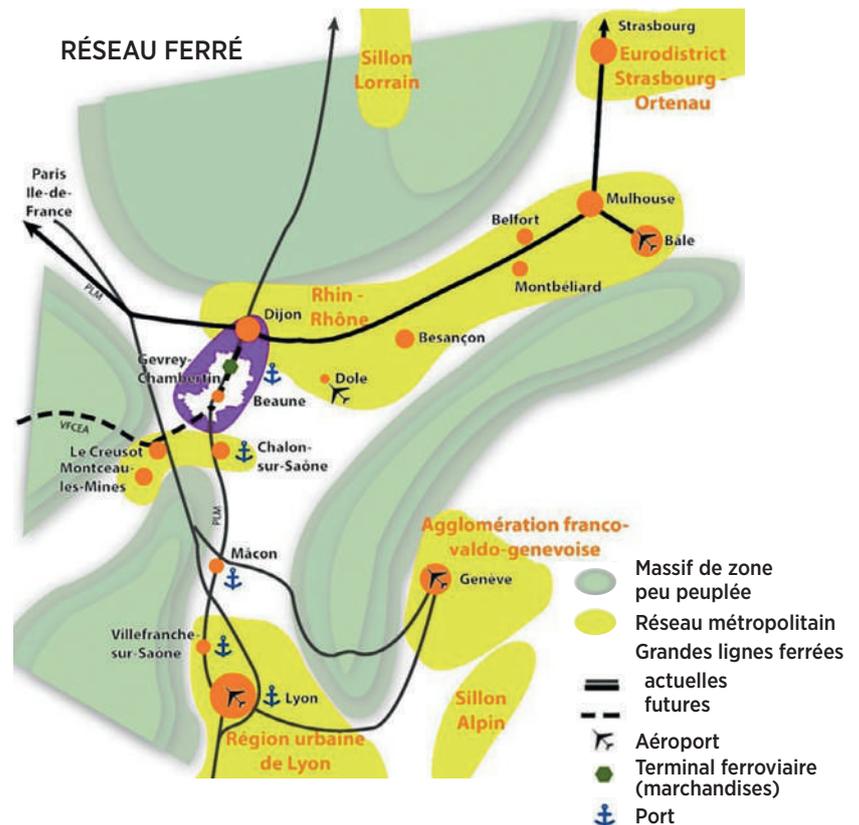


les principaux objectifs du projet d'aménagement et de développement durables (PADDD)

LE POSITIONNEMENT RÉGIONAL ET L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Le territoire bénéficie d'un positionnement stratégique sur l'axe Dijon - Chalon-sur-Saône, et de ressources exceptionnelles qui font son identité (dont le site UNESCO Les Climats du vignoble de Bourgogne). Des atouts majeurs pour l'attractivité économique et touristique du territoire, à conforter.

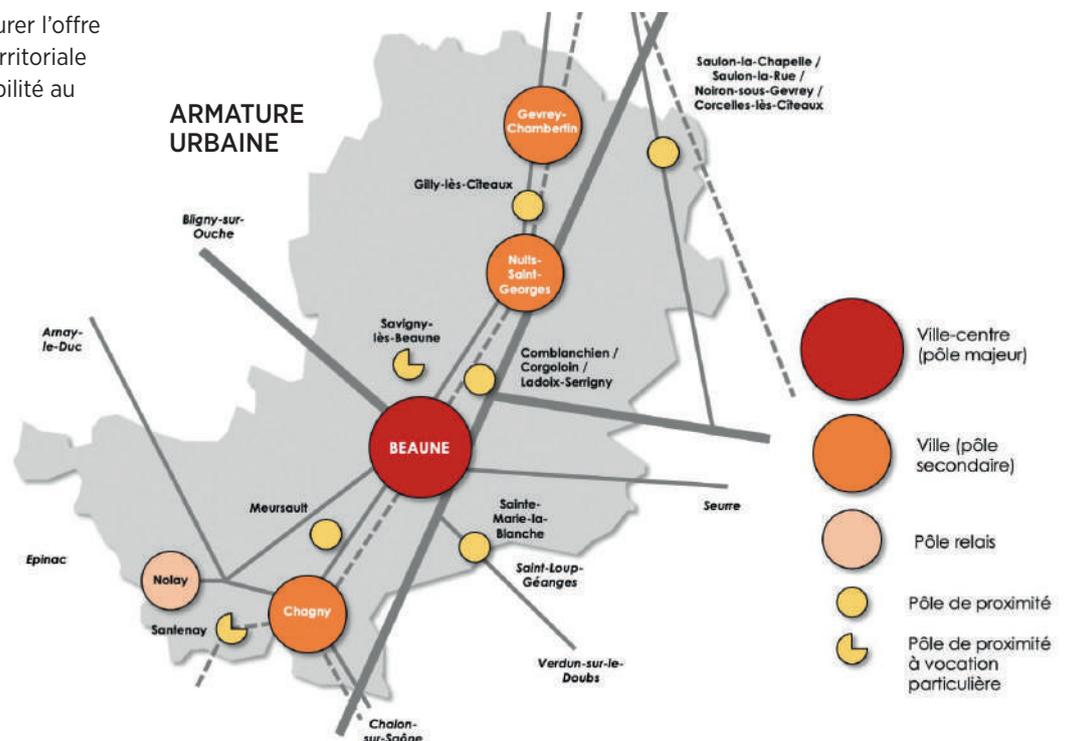
- S'appuyer sur la **grande notoriété du territoire** dans le domaine de la viticulture et du tourisme pour son développement
- Maintenir la **qualité du réseau autoroutier et renforcer les liaisons ferrées** vers Dijon, Chalon-sur-Saône, Dole, etc.
- S'inscrire dans le **réseau écologique régional**
- Promouvoir un **équilibre spatial et social** entre les territoires et entre les hommes
- S'appuyer sur une **armature territoriale multipolaire et hiérarchisée** pour le développement de l'habitat



L'ORGANISATION DES SERVICES ET DES TRANSPORTS

Il s'agit de conforter et de structurer l'offre existante autour de l'armature territoriale du SCoT pour renforcer l'accessibilité au territoire et aux services.

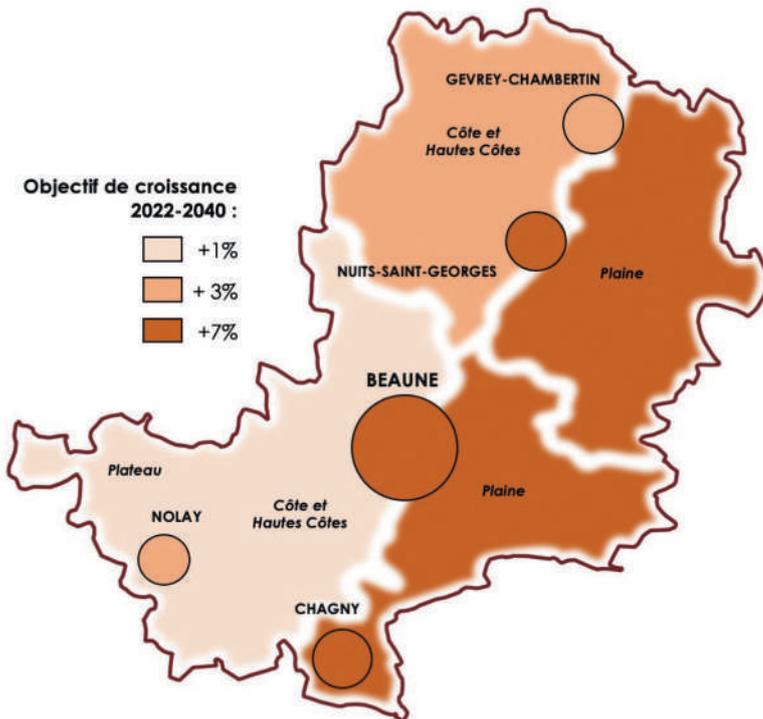
- Concentrer les efforts d'aménagement sur le **développement des transports collectifs** en s'appuyant sur les axes ferroviaires et les réseaux de bus
- **Réduire les déplacements** en rapprochant les populations des pôles d'emplois et de services.
- **Développer les modes de transports alternatifs** (covoiturage, autopartage, modes doux)



LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

L'ambition est d'accueillir une croissance démographique modérée en veillant à renforcer les polarités urbaines, rééquilibrer le territoire et améliorer la qualité des nouvelles formes d'urbanisation.

- **Équilibrer les dynamiques démographiques** en fonction des différents secteurs du territoire
- **Anticiper les besoins** en logements pour les habitants actuels et à venir
- **Diversifier l'offre** de logements et les formes urbaines
- Privilégier la **reconquête du patrimoine bâti** avant de faire de la construction neuve (résorber les logements vacants, réhabiliter les bâtiments en friches, ...)



CHIFFRES CLÉS 2022-2040

+ 4 550 habitants

+ 5 000 logements à produire

Une stagnation de la population depuis 2010

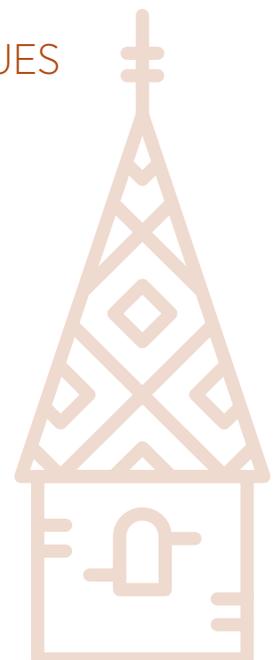
220 ha alloués à l'habitat

→ Un objectif de réduction de 50% de la consommation foncière par rapport aux dix dernières années

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RURALES ET TOURISTIQUES

La pérennisation des activités agricoles et viticoles sur le territoire constitue un objectif essentiel, dans une optique économique et touristique mais également de préservation des milieux naturels et des paysages.

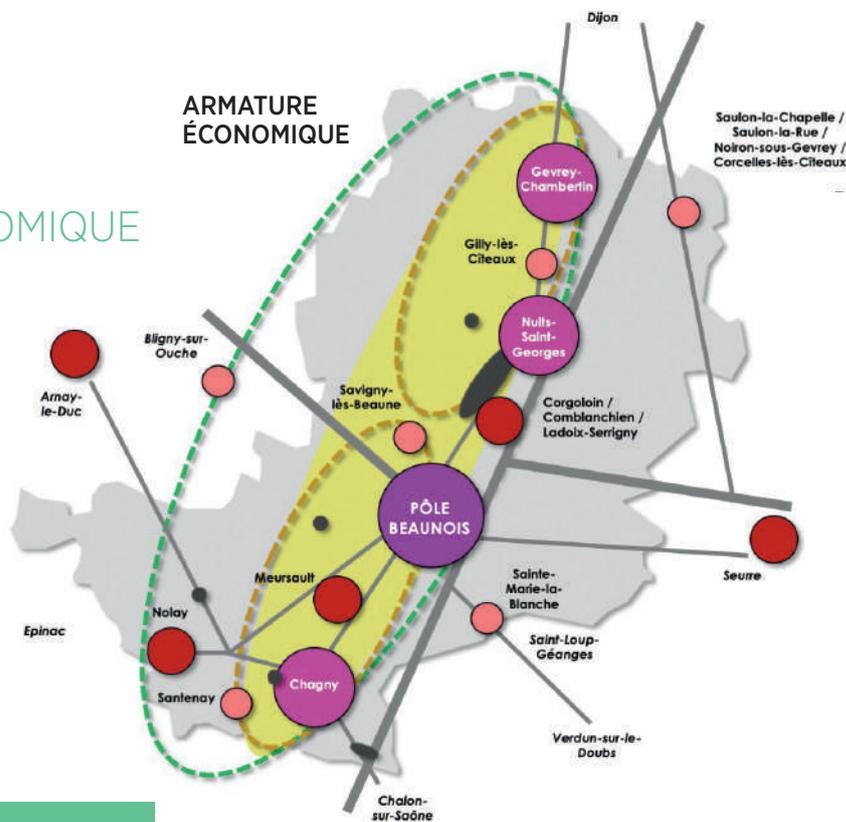
- **Préserver le potentiel agronomique du territoire** et garantir le maintien et le développement des exploitations agricoles et viticoles
- Faciliter l'**accueil et le maintien des activités économiques de proximité** dans les villages
- Conforter le **développement touristique et culturel** : diversifier l'offre touristique, préserver et valoriser le bien UNESCO, renforcer l'accessibilité aux sites touristiques
- Renforcer l'**offre d'hébergement touristique**, en maîtrisant la pression sur le parc de logement
- Conforter les **itinéraires de découverte** piétons et cyclables, et mettre en valeur les points de vue associés



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'objectif est d'anticiper le développement et l'accueil d'entreprises afin de garantir une bonne densité d'emplois répartis de manière équilibrée sur tout le territoire.

- **Conforter le maillage commercial du territoire**, en accompagnant en particulier le développement au niveau des pôles
- **Conforter l'attractivité des espaces commerciaux** : améliorer les déplacements, la qualité urbaine et paysagère, ...
- **Améliorer et renouveler les espaces économiques** et commerciaux vieillissants



Ressources économiques

- Côte Viticole
- Zone de carrières
- Oenotourisme
- Tourisme Vert

Polarités économiques

- Pôle Majeur
- Pôle secondaire
- Pôle relais
- Pôle de proximité

CHIFFRES CLÉS 2022-2040

200 à 220 ha de foncier pour le développement des activités économiques (hors bâti agricole)

→ Un objectif de réduction de -15 à -20% de la consommation foncière par rapport à celle observée ces dix dernières années

LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES

Les paysages constituent une des plus grandes richesses du territoire, c'est pourquoi le SCoT vise une protection et une valorisation des paysages naturels et urbains ainsi qu'une amélioration de la qualité des aménagements et du bâti en zone urbaine.



- **Protéger et valoriser les éléments emblématiques reconnus par le classement UNESCO** (Côte viticole et ses abords) : patrimoine lié à la vigne, points de vue majeurs, sites et grands ensembles paysagers remarquables...
- **Préserver les grands équilibres paysagers** : prévenir la fermeture des paysages, limiter la simplification des paysages agricoles, limiter l'augmentation des surfaces urbanisées
- **Favoriser un développement urbain harmonieux et intégré** en maîtrisant l'étalement urbain le long des axes routiers et en traitant qualitativement les entrées de villes et de villages
- **Exiger une qualité pour les nouveaux projets dans l'ensemble du territoire** : intégration paysagère et urbaine des projets, amélioration de la qualité paysagère des zones d'activités économiques en particulier

→ Retrouvez la carte paysagère détaillée sur www.beaunecoteetsud.com dans la rubrique révision du SCoT

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire du SCoT dispose d'une biodiversité et des continuités écologiques importantes, qu'il s'agit de préserver. La bonne gestion de la « trame verte et bleue » et des ressources (eau, énergie) représente un objectif fort pour les prochaines années.

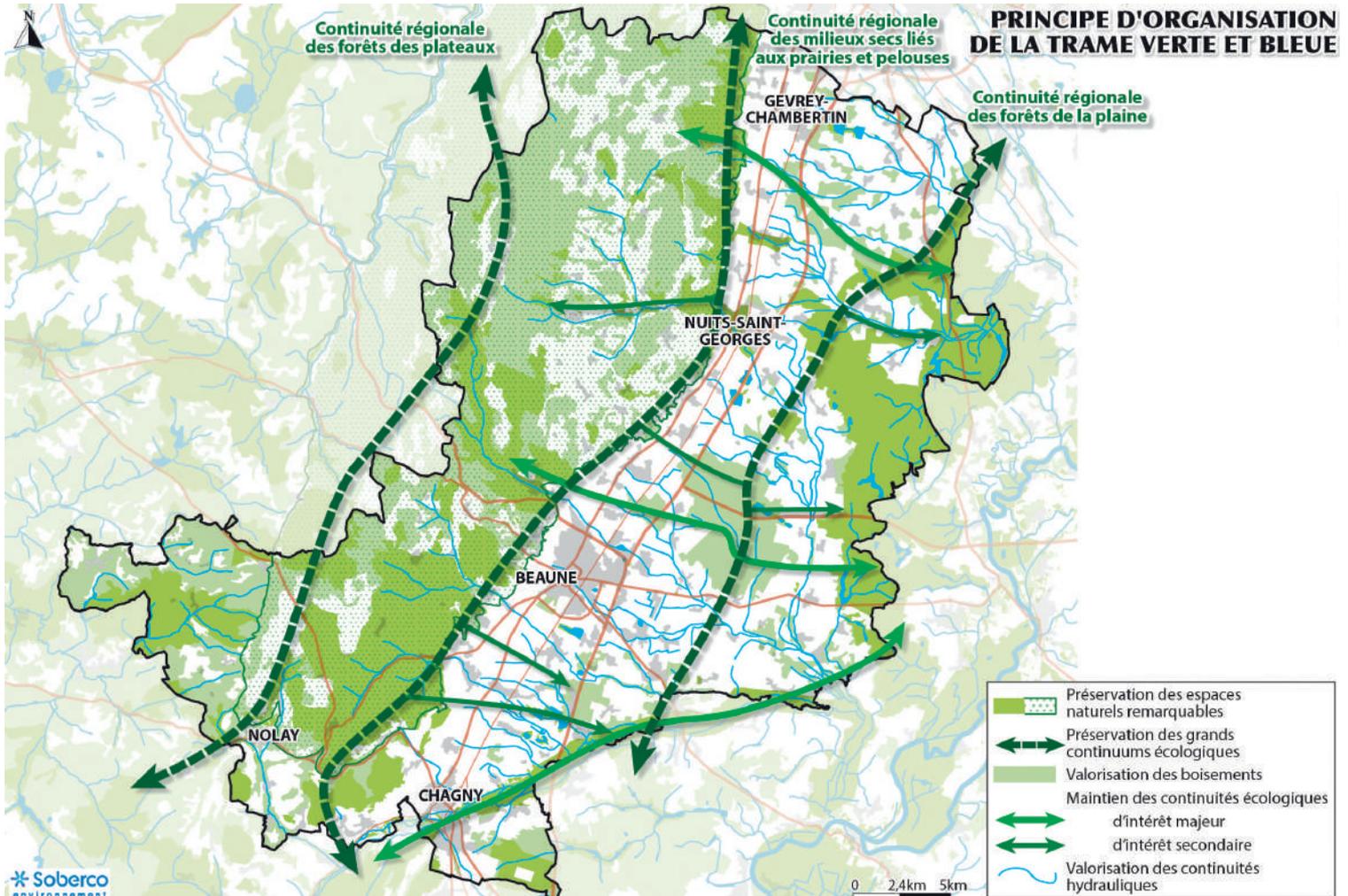
- **Préserver la Trame Verte et Bleue (TVB) :** les réservoirs de biodiversité, les continuités écologiques nord-sud (pelouses sèches, massifs forestiers) et est-ouest (enjeu de relier la Côte et la Plaine de la Saône)
- **Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles** au profit de l'urbanisation, en recherchant la sobriété foncière dans les futures opérations
- **Préserver la ressource en eau** et adapter le développement urbain aux capacités (assainissement, alimentation en eau potable)
- **Prendre en compte les risques et les nuisances**
- Favoriser **un développement sobre énergétiquement** (habitat, déplacements)

CHIFFRES CLÉS 2022-2040

58 200 ha d'espaces naturels remarquables (soit 55% du territoire du SCoT). Ils comprennent les espaces protégés (Réserve Naturelle National et Arrêté de Protection de Biotope), gérés (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, ...) ou inventoriés (ZNIEFF I et II, zones humides, ...).

Entre 2006 et 2017, environ 450 ha de terres naturelles, agricoles et forestières ont été consommés pour l'habitat, les activités économiques et les équipements.

Le SCoT vise un objectif de réduction de 40% de la consommation foncière d'ici 2040.



SCoT

AGGLOMÉRATIONS DE
Beaune
Nuits-Saint-Georges
Gevrey-Chambertin



108 communes

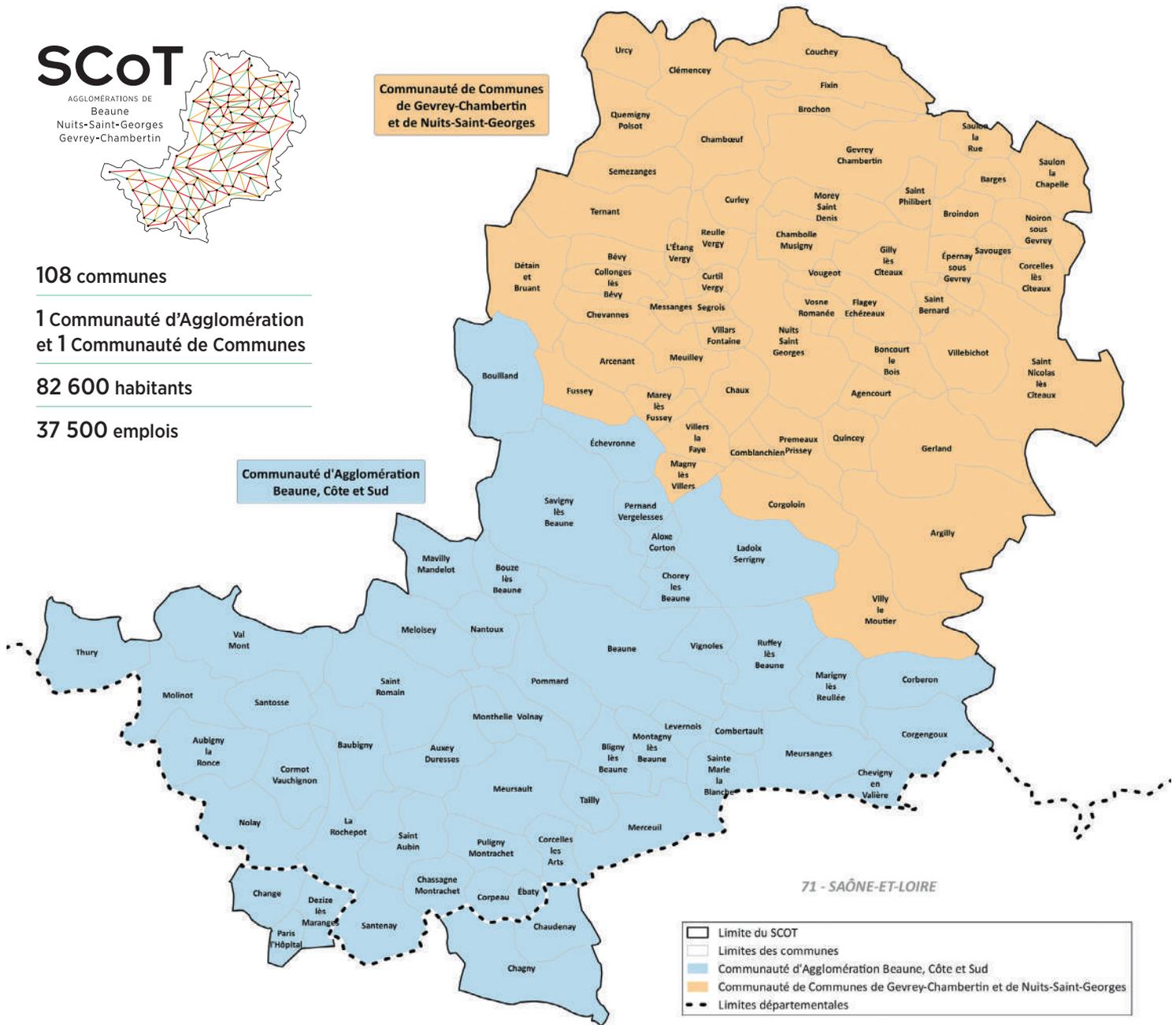
1 Communauté d'Agglomération
et 1 Communauté de Communes

82 600 habitants

37 500 emplois

Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges

Communauté d'Agglomération
Beaune, Côte et Sud



LA SUITE DE LA DÉMARCHE | PROCHAINES ÉCHÉANCES

Avril - Sept. 2021

Traduction du projet politique en
mesures et orientations (DOO)

Fin 2021 - début 2022

Finalisation et arrêt
du projet

Fin 2022

Approbation
du document

COMMENT VOUS INFORMER ET VOUS EXPRIMER SUR LE PROJET ?



Dossiers en libre accès

présentant l'état
d'avancement de la
démarche de révision

du SCoT, avec un registre permettant
de recueillir vos observations :

À Beaune

Maison de l'intercommunalité
14 rue Philippe Trinquet

À Nuits-Saint-Georges

Maison France Service
3 rue Jean Moulin



Organisation
de **réunions
publiques** et
d'une **exposition
publique** au cours
de la démarche



Information régulière dans les
**bulletins municipaux et
communautaires** et sur les sites
internet :

www.beaunecoteetsud.com
www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com



Une **adresse mail**
pour toutes demandes
d'informations
complémentaires
scot@ccgevrey-nuits.com